

Perrex :

02 Février 2011 : Journée Mondiale des zones humides

La convention appelée, convention de Ramsar, signée en 1971 (40^{ème} anniversaire) dans la ville de Ramsar (Iran) ratifiée par la France en 1975, réalise **le 02 Février de chaque année, une Journée Mondiale célébrant la protection de ces zones humides**. Par ailleurs, la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE – 23 Octobre 2000) met l'accent sur la priorité à atteindre le bon état écologique d'au moins deux tiers des cours d'eau en 2015.

L'Association '**Protégeons notre patrimoine naturel, le bocage, les 'Grands Prés' à Perrex**' a, durant ces dernières années, apporté sa contribution afin de protéger la zone humide de la vallée de la Basse-Veyle, entre Vonnas et Pont de Veyle.

Beaucoup d'actions sont menées depuis plusieurs années visant à atteindre ce but. Des organismes locaux participent à cette directive, pour les rivières concernées, telles la Veyle et ses affluents, sous la direction du Syndicat Veyle-Vivante. La qualité de l'eau dépend de l'attention que l'on veut bien lui porter, mais surtout cette qualité dépend de l'environnement de la rivière.

En effet, l'eau trouve sa protection, notamment dans les zones humides où sa filtration et son stockage sont globalement protégés de la pollution. La zone humide de la vallée de la Basse-Veyle est une vaste zone, d'environ mille hectares, remarquablement bien conservée en regard des haies, des arbres, et des prairies, ceci en partie dû, au caractère inondable de ces lieux. C'est à partir de cette végétation particulièrement dense, que l'eau, par le système racinaire qu'elle rencontre au cours de son écoulement, va se débarrasser des polluants, nitrates, phosphates et autres molécules, tels les pesticides qui en altèrent la pureté.

La protection de la zone humide de la vallée de la Basse-Veyle, participe ainsi à une protection active de l'eau.

Récemment, dans son journal, le Syndicat Veyle-Vivante identifiait cette zone en terme d'épuration et estimait le service rendu à 600 000 €/ an). (ratio ramsar). (Compte-rendu du bureau exécutif du 05/07/2010).

Notre participation, ce 02 Février 2011, sera pour nous, l'expression d'avoir accompagné, au cours de l'année 2010, le retrait du projet de gravière de la vallée de la Basse-Veyle, « *en relation avec des contraintes environnementales fortes* », réalisant ainsi l'objectif qui était le nôtre depuis la date de notre création en 2004.

Dans l'esprit dicté par la Préfecture de l'Ain, à partir du document '**L'Ain face aux risques' mise à jour 2001**', nous continuerons, dans un esprit citoyen, d'œuvrer, afin que cet espace conserve ses qualités de façon pérenne, 'pour la sécurité des biens et des personnes'.

Communiqué du bureau de l'association :
'Protégeons notre patrimoine naturel, le bocage,
'Les Grands Prés' à Perrex'

